Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260206-D_2026_16-DE

REDON Agglomération Bretagne Sud

N° 2026-16 **06/02/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pôle : TRANSVERSALITE
Service : Contractualisation territoriale
Objet : Adhésion 2026 à l'association LEADER France.

Le Président de REDON Agglomération,

LEADER France est une association qui accompagne les Groupes d'Action Locale (GAL) français dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur programme LEADER. Elle réunit en son sein plus de la moitié des GAL français. En 2024, lors de son élection, le nouveau Conseil d'Administration a adopté une feuille de route pour trois ans, afin de mettre en œuvre une régionalisation de la fédération, en conservant la force d'un réseau national, intégré dans les réseaux européens.

Ainsi, la fédération propose différentes actions et formations en partenariat avec le CNFPT, mais également des visioconférences thématiques avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, l'agence ERASMUS+ et AidesTerritoires.
La fédération a à cœur d'organiser des espaces et des temps d'échanges avec et entre les GAL, notamment avec le Congrès national des GAL, les réunions InterGAL, des ateliers d'échanges thématiques, mais également un réseau social national réunissant plus de 450 membres.

Attachée à la mise en réseau et à la coopération, LEADER France développe plusieurs projets de coopération et soutient de nombreuses initiatives nationales et européennes.

Pour l'année 2026, la cotisation annuelle de LEADER France s'élève à 750 euros pour REDON Agglomération.

VU la délibération CC_2020_77 du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président ;

CONSIDERANT qu'à travers l'association LEADER France, REDON Agglomération bénéficierait d'un accompagnement dans la mise en œuvre de la programmation LEADER 2023-2027, et dans la préparation du post 2027.

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **D'approuver l'adhésion 2026 de REDON Agglomération à l'association LEADER France ;**
- **D'autoriser le paiement de la cotisation selon le bulletin d'adhésion fourni, soit un montant de 750 euros pour l'année 2026 ;**
- **De signer tout document afférent à cette décision.**

Jean-Francois MARY
le 06/02/2026 15:45:12 +01:00

Le Président
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34